



Direction de l'Aviation Civile
Grand-Duché de Luxembourg

NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Demandes d'informations relatives au répertoire central européen

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de la Direction de l'Aviation Civile (ci-après « DAC ») liées aux demandes d'informations relatives au répertoire central européen.

Ces activités comprennent entre autres :

- l'enregistrement de la demande,
- l'information de la Commission européenne au sujet de la demande.

Identité et coordonnées du responsable de traitement

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer

L-1748 Findel (Luxembourg)

Tel. : 00352 247 74900

E-Mail : civilair@av.etat.lu

Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de la gestion des demandes d'information relatives au répertoire central européen.

La base juridique pour ces traitements est le Règlement (UE) no 376/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 concernant les comptes rendus, l'analyse et le suivi d'événements dans l'aviation civile, modifiant le règlement (UE) no 996/2010 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 2003/42/CE du Parlement européen et du Conseil et les règlements de la Commission (CE) no 1321/2007 et (CE) no 1330/2007.

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par le Département Gestion de sécurité de la DAC.

La Commission européenne est informée sur les demandes relatives au registre central européen.

Transfert vers un pays tiers ou une organisation internationale

Lorsque la demande relève de la compétence d'un autre État membre de l'Union européenne ou de la Commission européenne, cette demande est transférée à l'État membre concerné ou à la Commission, selon le cas.

Durée de conservation des données personnelles

Les données à caractère personnel sont conservées pour une durée maximale de 5 ans

- après le refus de transmission d'informations relatives au répertoire central européen, ou
- après le transfert de la demande à l'entité compétente, ou
- après la dernière information fournie à la personne concernée.

Droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par la DAC. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification ou l'effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s'opposer au traitement.

Délégué à la protection des données (« DPO »)

Si la personne concernée veut faire valoir ses droits d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition, ou si elle estime qu'une violation de ses données personnelles a eu lieu, elle peut contacter le DPO de la DAC :

- par mail : dpo@av.etat.lu;
- par courrier postal à l'adresse susmentionnée.

Une preuve de l'identité doit être jointe à la demande (ex. copie de la carte d'identité ou du passeport, numéro de la licence, etc.).

Droit de réclamation auprès d'une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle CNPD (« *Commission nationale pour la protection des données* », <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Nature de l'exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d'une non-fourniture de ces données

La personne concernée fournit ces informations afin de pouvoir entrer en contact avec la DAC. Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel à la DAC fera obstacle à la prise de contact avec la personne concernée et à la transmission éventuelle d'informations.

Existence d'une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par la DAC ne servent pas à la prise d'une décision automatisée.

